

Délibération n°2025-02-05a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Concours, subventions et participations au titre de l'année 2025

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	61
Pouvoirs	19
Votants	80

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} avril 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Granet Henri	à	Gilles Magrit
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Lacrocq Michel	à	Jean-François Michon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Eric Ziolo	Padilla-Ratelade Marilou	à	Pascal Montigny
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Parraïn Céline	à	Christophe Arfeuillère
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelin	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Peyrat Nathalie	à	Alain Sivade
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Philippe Pelat
Delibit Sandra	à	Tony Cornelissen	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Yoann Fiancette
Gantheil Robert	à	Philippe Roche			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Jouve Patrick ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée).

Le président présente les concours, subventions et participations au titre de l'année 2025 :

1. Compte 6281 : Concours divers

Organisme	Montant
Intercommunalités de France	3 652,44 €
ADM 19	2 933,08 €
Achats Publics Responsables en Nouvelle-Aquitaine (3AR)	1 100,00 €
Initiative Creuse	1 058,00 €
VVF Villages	300,00 €
Association Gorges de Haute Dordogne	500,00 €
Association AILE	500,00 €
Association Coup de Main	500,00 €
MANACOM	500,00 €
Fibois	400,00 €
Club Utilisateurs Sedit Marianne	300,00 €
Club des Entreprises Dynamiques	200,00 €
TOTAL	11 943,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	80
Pour	79
Contre	0
Abstention	1

2. Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement

a) Pour les organismes de regroupement suivants :

Organisme	Montant
Syndicat mixte du PNR	23 067,80 €
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Haute-Corrèze – financement Bachelor	7 500,00 €
Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités	5 000,00 €
Syndicat mixte DORSAL	2 165,00 €
Agence d'attractivité de la Creuse	1 200,00 €
TOTAL	38 932,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	80
Pour	79
Contre	0
Abstention	1

b) Pour le Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Organisme	Montant
Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour	100 293,60 €
TOTAL	100 293,60 €

Pour le Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour, ne prennent part ni au débat, ni au vote, Pierre Chevalier (détient un pouvoir), Christophe Arfeuillère (détient un pouvoir), Philippe Roche (détient un pouvoir), Aurélie Gibouret Lambert, Dominique Miermont (détient un pouvoir), Frédéric Bivert, Tony Cornelissen, Gilles Magrit (détient un pouvoir), Eric Ziolo (détient un pouvoir), Alain Fonfrede, Danielle Coulaud, Samuel Mouty, Serge Guillaume, Jean-François Loge, Jean-Marc Michelon (détient un pouvoir), Franck Rebuzzi, Jean-Pierre Guitard (détient un pouvoir), Jacqueline Cornelissen et Mady Junisson.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	53
Pour	52
Contre	0
Abstention	1

c) Pour le Syndicat de Méouze

Organisme	Montant
Syndicat de Méouze	43 595,00 €
TOTAL	43 595,00 €

Pour le Syndicat de la Méouze, ne prennent part ni au débat, ni au vote, Pierre Chevalier (détient un pouvoir), Jean-Marc Michelon (détient un pouvoir), Marc Bujon et Philippe Roche (détient un pouvoir).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	73
Pour	72
Contre	0
Abstention	1

d) Pour le SYMA 89

Organisme	Montant
SYMA 89	177 480,00 €
TOTAL	177 480,00 €

Pour le SYMA A89, ne prennent part ni au débat, ni au vote, Christophe Arfeuillère (détient un pouvoir), Pierre Chevalier (détient un pouvoir), Jean-Pierre Saugeras (détient un pouvoir), Dominique Miermont (détient un pouvoir), Jacqueline Cornelissen, Alain Fonfrède et Éric Ziolo (détient un pouvoir).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	68
Pour	67
Contre	0
Abstention	1

3. Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

a) Pour les subventions aux organismes de droit privé suivants :

Organisme	Montant
Association Départementale pour l'Information sur le Logement (Tulle)	6 420,00 €
WELL COM (Aquaterra – Bort-les-Orgues)	7 000,00 €
Association La Dordogne de Villages en Barrages (Gros Chastang)	7 000,00 €
Association Les Gabares de Haute-Dordogne (Soursac)	4 000,00 €

LAEP Les P'tits Bout (Peyrelevade)	3 868,00 €
Banque Alimentaire (Brive)	3 000,00 €
Abbaye St André – Centre d'art contemporain de Meymac	3 000,00 €
Radio Vassivière (Royère de Vassivière)	2 000,00 €
Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine (Millevaches)	2 000,00 €
Festival de la Luzège (St Pantaléon de Lapeau)	2 500,00 €
Association SILVA (St Etienne-aux-Clos)	1 500,00 €
Festival Millesources Améli (Latronche)	1 000,00 €
Les Tamaris (Sornac)	800,00 €
UNSS Corrèze (Tulle)	500,00 €
La Maison sur la Place (Ambrugeat)	500,00 €
TéléMillevaches – Les Milles Vies du Tacot (Faux-la-Montagne)	500,00 €
Familles Rurales (Eygurande)	500,00 €
Wake Up (Bort-les-Orgues)	400,00 €
Rencontres Artistiques et Poétiques – Festiv'All (Eygurande)	300,00 €
AAPMA « Open les Orgues » (Bort-les-Orgues)	250,00 €
La Limou'zine (Magnat-l'Etrange)	500,00 €
Les Petites Crapouilles (Chirac-Bellevue)	500,00 €
Les Pressoirs de la Vézère (Voutezac)	500,00 €
Solidarité Paysans (Limoges)	500,00 €
Télé Millevaches (Faux-la-Montagne)	500,00 €
ZIKONTE (Merlines)	100,00 €
TOTAL	49 638,00 €
ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
Au Beau Milieu	12 500,00 €
La Fabrique à initiative	8 000,00 €
France active	3 000,00 €
AIRELLE	6 000,00 €
Association Gorges de Haute-Dordogne	5 000,00 €
GRAPE	500,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	35 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	80
Pour	79
Contre	0
Abstention	1

b) Pour l'entraide du Plateau (Peyrelevade) :

Organisme	Montant
Entraide du Plateau – AEP (Peyrelevade)	500,00 €
TOTAL	500,00 €

Pierre Coutaud ne prend part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	79
Pour	78
Contre	0
Abstention	1

c) Pour l'école de musique Théadamuse :

Organisme	Montant
Ecole Musique Théadamuse	162 400,00 €
Ecole Musique Théadamuse (subvention exceptionnelle)	5 000,00 €
TOTAL	167 400,00 €

Mady Junisson et Eric Ziolo (détient un pouvoir) ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	77
Pour	76
Contre	0
Abstention	1

d) Pour l'association Coup de Main :

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
Association Coup de Main	5 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	5 000,00 €

Laurent Sarfati ne prend part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	79
Pour	78
Contre	0
Abstention	1

e) Pour l'organisme AILE :

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
AILE	5 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	5 000,00 €

Pascal Montigny (détient un pouvoir) ne prend part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	78
Pour	77
Contre	0
Abstention	1

f) Pour l'office de Commerce et d'Artisanat de Haute-Corrèze :

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
Office de Commerce et d'Artisanat de Haute-Corrèze	15 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	15 000,00 €

Jean-Pierre Saugeras (détient un pouvoir), Christophe Arfeuillère (détient un pouvoir) et Michelle Chaumont ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	75
Pour	74
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 avril 2025

Le Président,
Pierre Chevalier

